

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 NOVEMBRE 2008

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité  
de Saint-Ferdinand, tenue le 3 novembre 2008, à 19h30,  
à la salle du conseil, 821 rue Principale**

Sont présents: Clermont Tardif, Paulo Asselin, et Gérard Garneau, conseillers, et Guylaine Blondeau, conseillère formant quorum sous la présidence de Donald Langlois, maire.

Sont absents : Yvan Langlois et Bernard Barlow, conseillers.

Sont également présents : Sylvie Tardif, directrice générale et secrétaire-trésorière et Mike Gagnon, contremaître des travaux publics.

**Ouverture de la séance**

La séance est ouverte par Donald Langlois, maire.

Il demande à chaque conseiller présent s'il y a des points à ajouter à l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

- A) Ouverture de la séance
- B) Adoption de l'ordre du jour
  - Résolution autorisant le maire à intervertir les points à l'ordre du jour
- C) Adoption des procès-verbaux
- D) Rapport du responsable des loisirs
  - Engagement d'un responsable des loisirs
- E) Comités municipaux
  - Bâtiment St-Julien
  - MRC de l'Érable
- F) 1<sup>re</sup> période de questions
- Pause
- G) Varia
  - Rapport du maire sur la situation financière
  - Dépôt des indicateurs de gestion municipaux
  - Dépôt des états comparatifs
  - Délégation de sorties
  - Entente relative à l'entretien du rang 1 Allaire
  - Entente établissant les responsabilités concernant la gestion des ponts
  - Contrat de travail - M. Gagnon
  - Heures accumulées - D. Michaud
  - Boîtes postales communautaires
  - Projet d'exclusion (CPTAQ)
  - Arrérages de taxes
  - Tamisage du gravier
  - Demande du Club des motoneigistes du lac William
  - Demande de Impact-Emploi
  - Demande des Loisirs de Vianney
  - Demande de l'Association des riverains du lac William
  - Invitation de l'Unité Domrémy de Plessisville
  - Demande de la Fondation canadienne Espoir Jeunesse
  - Transport adapté de la région de l'Amiante
  - Remboursement des frais de non-résidents
  - Appropriation de surplus
  - Entretien de la patinoire (ex-Vianney)
  - Travaux pont route Binette
  - Élargissement chemin Gosford
  - Enrochement de la berge (lot 325-P)
  - Délégués au CRSBP
  - Télémétrie
- H) Rapports de voirie et d'environnement
- I) 2<sup>e</sup> période de questions
- J) Présentation des comptes
- K) Clôture de la session

**2008-320 Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Gérard Garneau, appuyé par Paulo Asselin et résolu d'adopter l'ordre du jour présenté en laissant le varia ouvert. Adopté à l'unanimité des conseillers.

**2008-321 Interversión des points à l'ordre du jour**

Il est proposé par Clermont Tardif, appuyé par Gérard Garneau et résolu d'autoriser le maire à intervertir les points à l'ordre du jour au besoin. Adopté à l'unanimité des conseillers.

**2008-322 Adoption du procès-verbal**

Attendu que tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2008, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

En conséquence, il est proposé par Paulo Asselin, appuyé par Gérard Garneau et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2008 tel que présenté. Adopté à l'unanimité.

**2008-323 Engagement d'un responsable des loisirs**

Il est proposé par Guylaine Blondeau, appuyé par Clermont Tardif et résolu d'engager Mathieu Hébert comme responsable des loisirs pour une moyenne de 25 à 30 heures/semaine au taux horaire de 12 \$ à compter du 3 novembre 2008 pour une période d'essai de six mois conditionnellement à l'obtention de tous les documents demandés au point 6.2.8 du document intitulé « Règles de gestion interne » et d'autoriser le maire et la secrétaire-trésorière à signer les documents. Adopté à l'unanimité des conseillers.

Le maire invite les citoyens à la 1<sup>re</sup> période de questions.

**2008-324 Suspension de la séance**

Il est proposé par Clermont Tardif, appuyé par Paulo Asselin et résolu de suspendre la présente séance à 21h10. Adopté à l'unanimité des conseillers.

**2008-325 Reprise de la séance**

Tous les membres du conseil présents au début de cette séance formant toujours quorum, il est proposé par Gérard Garneau, appuyé par Paulo Asselin et résolu de reprendre les délibérations de la présente séance à 21h15. Adopté à l'unanimité des conseillers.

**2008-326 Rapport du maire sur la situation financière**

Il est proposé par Clermont Tardif, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu que le conseil municipal autorise la publication du rapport du maire sur la situation financière dans le bulletin d'informations municipales. Adopté à l'unanimité des conseillers.

Le maire dépose les indicateurs de gestion municipaux 2007.

La secrétaire dépose l'état comparatif des revenus et dépenses réalisés au 31 octobre 2008 et ceux réalisés au 31 octobre 2007. Elle dépose également l'état comparatif des revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour 2008, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont elle dispose et ceux qui ont été prévus par le budget 2008 conformément à l'article 176.4 du Code municipal.

**2008-327 Prévisions de sorties**

Il est proposé par Guylaine Blondeau, appuyé par Clermont Tardif et résolu d'approuver les prévisions et ratifications des délégations suivantes :

	<u>Noms</u>	<u>Sujet</u>	<u>Endroits</u>	<u>Date</u>
	G. Garneau	TARA	Thetford Mines	2008-11-19
<b>2008-328</b>		<b>Entente rang 1 Allaire</b>		
		Il est proposé par Paulo Asselin, appuyé par Gérard Garneau et résolu d'autoriser le maire Donald Langlois et la directrice générale/secrétaire-trésorière Sylvie Tardif à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Ferdinand l'entente relative à l'entretien du rang 1 Allaire sur 800 mètres de long avec la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester. Adopté à l'unanimité des conseillers.		
<b>2008-329</b>		<b>Entente établissant les responsabilités concernant la gestion des ponts</b>		
		Il est proposé par Guylaine Blondeau, appuyé par Gérard Garneau et résolu d'accepter et d'autoriser le maire Donald Langlois et la directrice générale/secrétaire-trésorière Sylvie Tardif à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Ferdinand l'entente visant à établir les responsabilités concernant la gestion des ponts situés sur le réseau routier municipal avec le ministère des Transports. Adopté à l'unanimité des conseillers.		
<b>2008-330</b>		<b>Contrat de travail M. Gagnon</b>		
		Considérant que la période d'essai du contremaître des travaux publics est terminée;		
		Considérant qu'il y a lieu d'embaucher Mike Gagnon de façon permanente;		
		En conséquence, il est proposé par Clermont Tardif, appuyé par Gérard Garneau et résolu de mandater le maire Donald Langlois et le maire suppléant Paulo Asselin pour signer le contrat de travail avec Mike Gagnon, contremaître des travaux publics. Adopté à l'unanimité des conseillers.		
<b>2008-331</b>		<b>Heures accumulées - D. Michaud</b>		
		Considérant que Daniel Michaud a accumulé plusieurs heures travaillées;		
		Considérant que son contrat de travail stipule que les heures accumulées sont monnayables au taux horaire régulier lorsque non utilisées à la fin de l'année financière;		
		Considérant qu'il ne pourra pas utiliser toutes ces heures accumulées d'ici le 31 décembre 2008;		
		En conséquence, il est proposé par Guylaine Blondeau, appuyé par Paulo Asselin et résolu de rembourser à Daniel Michaud 50 heures accumulées au taux horaire régulier. Adopté à l'unanimité des conseillers.		
<b>2008-332</b>		<b>Demande à Postes Canada</b>		
		Il est proposé par Paulo Asselin, appuyé par Gérard Garneau et résolu de demander à Postes Canada de fournir des boîtes postales communautaires au bureau de poste de Saint-Ferdinand pour remplacer les vieilles boîtes multiples qui sont rendues désuètes, rouillées et non sécuritaires; sans aucun frais pour la municipalité quant à l'installation, l'entretien et au déneigement comme mentionné dans le courriel de M. Jean Marquis, coordonnateur planification de la livraison pour la région du Québec, daté du 20 octobre 2008. Adopté à l'unanimité des conseillers.		

2008-333

**Consultant agricole - demande d'exclusion**

Considérant que la municipalité de Saint-Ferdinand préconise la contribution d'un expert en zonage agricole pour mener à bien une démarche auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

En conséquence, il est proposé par Paulo Asselin, appuyé par Clermont Tardif et résolu de retenir les services de Gilles Thibault consultant agricole inc. pour piloter notre dossier de demande d'exclusion auprès de la CPTAQ, le tout selon des honoraires variant de 2000 à 3000 \$. Adopté à l'unanimité des conseillers.

2008-334

**Demande d'exclusion CPTAQ**

Considérant que la municipalité de Saint-Ferdinand s'adresse à la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin de faire exclure de la zone agricole une superficie d'environ 6,0 hectares formée d'une partie du lot 526-7-P du cadastre officiel pour le Canton d'Halifax, de la circonscription foncière de Thetford.

Considérant que depuis le 20 juin 1997, la présente demande doit être assimilée à une demande d'exclusion du lot visé de la zone agricole et être présentée par une municipalité.

Considérant que l'article 12 de la Loi invite la Commission à tenir compte de l'intérêt général de protéger le territoire et les activités agricoles en tenant compte des particularités régionales auxquelles la demanderesse est présentement confrontée.

Considérant qu'en regard de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles :

- a) La demande d'exclusion n'aurait pas pour effet d'occasionner des contraintes environnementales aux établissements de production animale puisqu'il n'en existe aucun dans un rayon de 300 mètres du terrain visé.
- b) La demande est contiguë à la zone industrielle autorisée par la Commission le 3 juin 1999 au dossier #309586.
- c) Le critère de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture ne s'applique pas au présent dossier.
- d) Une décision favorable n'affecterait pas le développement des activités agricoles présentes dans le milieu environnant la requête.
- e) Le site à l'étude constitue une aire d'expansion logique et stratégique puisqu'il vise l'agrandissement de l'actuelle zone industrielle.
- f) L'autorisation recherchée n'affectera pas davantage l'homogénéité du secteur concerné puisque la propriété visée est contiguë à l'actuelle zone industrielle.
- g) La parcelle visée est constituée d'un boisé mixte sans grande valeur commerciale. Elle est localisée le long de la route 165 et un boisé d'érable l'isole des activités agricoles exercées au sud-ouest du 6<sup>e</sup> rang.
- h) Compte tenu de l'absence d'espaces appropriés disponibles en zone non agricole, le site visé constitue le site de moindre impact pour l'agriculture (article 65.1 de la Loi).

Considérant que dans la zone industrielle actuelle de la municipalité, il ne reste que deux terrains disponibles dont l'un de 5 000 mètres carrés et l'autre de 6 365,42 mètres carrés;

Considérant que la demande s'inscrit dans le cadre socio-économique nécessaire à la viabilité de la collectivité;

Considérant que la demande est pour conserver une industrie en expansion et nécessitant un terrain de 21 831,5 mètres carrés;

En conséquence, il est proposé par Clermont Tardif, appuyé par Gérard Garneau et résolu que ce conseil demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec l'exclusion du lot numéro 526-7-P du cadastre officiel pour le Canton d'Halifax, de la circonscription foncière de Thetford de la zone agricole pour des fins industrielles et commerciales et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, Sylvie Tardif, à signer le document pour et au nom de la municipalité de Saint-Ferdinand. Adopté à l'unanimité des conseillers.

**2008-335**

**Demande d'exclusion MRC de l'Érable**

Considérant que la municipalité de Saint-Ferdinand s'adresse à la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin de faire exclure de la zone agricole une superficie d'environ 6,0 hectares formée d'une partie du lot 526-7-P du cadastre officiel pour le Canton d'Halifax, de la circonscription foncière de Thetford.

Considérant que depuis le 20 juin 1997, la présente demande doit être assimilée à une demande d'exclusion du lot visé de la zone agricole et être présentée par une municipalité.

Considérant que l'article 12 de la Loi invite la Commission à tenir compte de l'intérêt général de protéger le territoire et les activités agricoles en tenant compte des particularités régionales auxquelles la demanderesse est présentement confrontée.

Considérant qu'en regard de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles :

- a) La demande d'exclusion n'aurait pas pour effet d'occasionner des contraintes environnementales aux établissements de production animale puisqu'il n'en existe aucun dans un rayon de 300 mètres du terrain visé.
- b) La demande est contiguë à la zone industrielle autorisée par la Commission le 3 juin 1999 au dossier #309586.
- c) Le critère de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture ne s'applique pas au présent dossier.
- d) Une décision favorable n'affecterait pas le développement des activités agricoles présentes dans le milieu environnant la requête.
- e) Le site à l'étude constitue une aire d'expansion logique et stratégique puisqu'il vise l'agrandissement de l'actuelle zone industrielle.
- f) L'autorisation recherchée n'affectera pas davantage l'homogénéité du secteur concerné puisque la propriété visée est contiguë à l'actuelle zone industrielle.
- g) La parcelle visée est constituée d'un boisé mixte sans grande valeur commerciale. Elle est localisée le long de la route 165 et un boisé d'érable l'isole des activités agricoles exercées au sud-ouest du 6<sup>e</sup> rang.
- h) Compte tenu de l'absence d'espaces appropriés disponibles en zone non agricole, le site visé constitue le site de moindre impact pour l'agriculture (article 65.1 de la Loi).

Considérant que dans la zone industrielle actuelle de la municipalité, il ne reste que deux terrains disponibles dont l'un de 5 000 mètres carrés et l'autre de 6 365,42 mètres carrés;

Considérant que la demande s'inscrit dans le cadre socio-économique nécessaire à la viabilité de la collectivité;

Considérant que la demande est pour conserver une industrie en expansion et nécessitant un terrain de 21 831,5 mètres carrés;

En conséquence, il est proposé par Gérard Garneau, appuyé par Paulo Asselin et résolu que ce conseil demande à la MRC de l'Érable son assentiment à l'exclusion du lot numéro 526-7-P du cadastre officiel pour le Canton d'Halifax, de la circonscription foncière de Thetford de la zone agricole pour des fins industrielles et commerciales. Adopté à l'unanimité.

**2008-336 Arrérages de taxes**

Il est proposé par Clermont Tardif, appuyé par Paulo Asselin et résolu que le conseil municipal approuve l'état des arrérages de taxes au 31 octobre 2008 pour un montant de 146 754.75 \$. Adopté à l'unanimité des conseillers.

**2008-337 Collection de taxes**

Il est proposé par Guylaine Blondeau, appuyé par Gérard Garneau et résolu que le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière à transmettre un dernier avis aux sept (7) contribuables ayant des arrérages de taxes datant de 2006 à 2008 et que le conseil mandate Me Luc Ouellette pour collecter ces contribuables si le délai accordé n'est pas respecté. Adopté à l'unanimité des conseillers.

**2008-338 Entente relative au tamisage du gravier - zone industrielle rang 6**

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand a fait mesurer la quantité de gravier lui appartenant et étant situé dans la zone industrielle du rang 6 et que l'estimation est de 8 500 tonnes métriques;

Attendu que le gravier provient des bassins de rétention que la municipalité doit entretenir;

Attendu que le tamisage du gravier (séparé par grosseur de pierre) est avantageux selon la quantité;

Attendu que le matériel granulaire pourra être utilisé dans les routes de la municipalité et ainsi amélioré l'entretien desdites routes;

En conséquence, il est proposé par Clermont Tardif, appuyé par Gérard Garneau et résolu d'autoriser Transport Jean-Guy Breton à effectuer le tamisage du gravier au taux de 2.50 \$ la tonne métrique.

De plus, le maire et la secrétaire-trésorière sont autorisés à signer l'entente faite à cet effet. Adopté à l'unanimité des conseillers.

**2008-339 Don au Club des motoneigistes du lac William**

Il est proposé par Paulo Asselin, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu de verser un don de 400 \$ au Club des motoneigistes du lac William inc. pour une publicité sur la carte des sentiers 2008-2009 incluant le logo de la municipalité. Adopté à l'unanimité des conseillers.

**2008-340 Parrainage financier Place aux Jeunes**

Il est proposé par Clermont Tardif, appuyé par Gérard Garneau et résolu de contribuer financièrement à la réalisation de Place aux

Jeunes 2008-2009 en subventionnant 2 questions pour 100 \$ lors du rallye des municipalités. Adopté à l'unanimité des conseillers.

**2008-341 Centre municipal de Vianney**

Il est proposé par Paulo Asselin, appuyé par Gérard Garneau et résolu de louer le centre municipal aux Loisirs de Vianney les 24, 25 et 26 juillet 2009 pour le Festival du Montagnard au coût de 50 \$ pour les trois jours. Adopté à l'unanimité des conseillers.

**2008-342 Éco-Action 2009-2010 (ARLW)**

Il est proposé par Clermont Tardif, appuyé par Paulo Asselin et résolu d'appuyer l'Association des riverains du lac William pour obtenir une aide financière d'Environnement Canada dans le cadre du projet Éco-Action et de confirmer notre engagement financier de 5 000 \$ et l'utilisation du photocopieur du bureau municipal. Adopté à l'unanimité des conseillers.

**2008-343 Brunch - Unité Domrémy de Plessisville**

Il est proposé par Clermont Tardif, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu d'acheter deux billets au coût de 15 \$ l'unité pour le brunch annuel de l'Unité Domrémy de Plessisville qui aura lieu le 16 novembre 2008 à Plessisville. Adopté à l'unanimité des conseillers.

**2008-344 Demande de permis de colportage (FCEJ)**

Il est proposé par Gérard Garneau, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu d'autoriser la Fondation canadienne Espoir Jeunesse à solliciter notre population après paiement du coût du permis de colportage de 100 \$ pour un mois. Adopté à l'unanimité des conseillers.

**2008-345 Transport adapté de la région de l'Amiante**

Il est proposé par Paulo Asselin, appuyé par Gérard Garneau et résolu :

Que la municipalité de Saint-Ferdinand participe au Transport adapté de la région de l'Amiante inc. et accepte de contribuer au service de transport adapté pour l'année 2009 au montant de 100 \$ par usager, soit pour un nombre de 53 usagers pour une contribution totale de 5 300 \$;

Que les prévisions budgétaires 2009 soient adoptées telles que présentées par l'organisme délégué;

Que la ville de Thetford Mines agisse comme organisme mandataire tel que désigné par l'assemblée générale des municipalités. Adopté à l'unanimité des conseillers.

**2008-346 Frais de non-résidents pour les activités sportives**

Il est proposé par Guylaine Blondeau, appuyé par Gérard Garneau et résolu que la municipalité de Saint-Ferdinand accepte de défrayer 60% du coût supplémentaire facturé aux clientèles de l'extérieur de Thetford Mines (secteur Black Lake) et de Plessisville pour les activités suivantes seulement : le hockey mineur, le patinage artistique et la ringuette. Adopté à l'unanimité des conseillers.

**2008-347 Financement des travaux du point d'eau à Vianney**

Il est proposé par Paulo Asselin, appuyé par Clermont Tardif et résolu d'approprier à même le surplus réservé de l'ex-municipalité de Vianney la somme de 3 213.48 \$ pour financer une partie des travaux du point d'eau situé près de la salle paroissiale à Vianney. Adopté à l'unanimité des conseillers.

**2008-348           Entretien de la patinoire (ex-Vianney)**

Il est proposé par Paulo Asselin, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu d'accepter la soumission de Clermont Lemay pour l'entretien de la patinoire extérieure de l'ex-Vianney pour la saison 2008-2009 au montant de 2 500 \$ et d'autoriser le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière à signer le contrat de service. Adopté à l'unanimité des conseillers.

**2008-349           Travaux pont route Binette**

Il est proposé par Guylaine Blondeau, appuyé par Paulo Asselin et résolu que les travaux prévus sur le pont no 04640 situé sur la route Binette ont été exécutés en totalité et ont été terminés le 28 juin 2007 et que le conseil joigne en annexe un avis de conformité des travaux par rapport aux plans et devis, signé et scellé par un ingénieur membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec, pour obtenir le versement de la dernière tranche de la subvention. Adopté à l'unanimité des conseillers.

**2008-350           Mandat à l'arpenteur-géomètre**

Il est proposé par Gérard Garneau, appuyé par Clermont Tardif et résolu de mandater un arpenteur-géomètre pour la préparation des descriptions techniques pour les terrains à acquérir de Rénald Mercier (lot 734-P), de Ferme Roger Fortier et fils (lots 733-P, 735-P et 735-A-P) et de Gérald Leblond (lot 735-P) pour l'élargissement du chemin Gosford. Adopté à l'unanimité des conseillers.

**2008-351           Délégués au C.R.S.B.P.**

Il est proposé par Gérard Garneau, appuyé par Clermont Tardif et résolu que Paulo Asselin et Bernard Barlow, conseillers, soient nommés représentants de la municipalité de Saint-Ferdinand auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie inc. (Réseau Biblio) pour l'année 2009 et que Lucie Lamontagne Lessard soit nommée responsable de la bibliothèque municipale pour l'année 2009. Adopté à l'unanimité des conseillers.

**2008-352           Téléométrie**

Attendu que les systèmes d'alarme des stations de pompage sont désuets;

Attendu que les postes de pompage n'ont pas de système d'alarme;

Attendu qu'il y a lieu de remédier à ces situations par la téléométrie;

En conséquence, il est proposé par Clermont Tardif, appuyé par Gérard Garneau et résolu d'accepter la soumission de Les Gestions Techn'O Logic inc. pour Mission Communications Canada pour la fourniture et l'installation d'appareils de téléométrie pour la station de pompage no 1, la station de pompage no 2, la station de pompage Douville, le poste de pompage Manoir, les bassins d'épuration et le poste de chloration au montant de 13 898 \$ (taxes en sus) plus l'installation de base au coût de 500 \$ par appareil plus les frais mensuels pour lien cellulaire de 35.95 \$/mois/appareil M100 et de 42.95 \$/mois/appareil M110. Adopté à l'unanimité des conseillers.

**2008-353           Financement de la téléométrie**

Attendu que la municipalité a créé une réserve pour les bassins d'épuration;

Attendu que la municipalité a créé une réserve pour la station de pompage no 1; une réserve pour la station de pompage no 2; une réserve pour la station de pompage Douville et une réserve pour le poste de pompage Manoir;



Attendu que la municipalité doit procéder à l'achat d'appareils de télémétrie pour la station de pompage no 1, la station de pompage no 2, la station de pompage Douville, le poste de pompage Manoir, les bassins d'épuration à financer à même les réserves précitées;

Il est proposé par Clermont Tardif, appuyé par Paulo Asselin et résolu :

- d'approprier à même la réserve - bassins épuration la somme de 2 820 \$ pour financer l'achat d'un appareil de télémétrie aux étangs. Adopté à l'unanimité des conseillers;
- d'approprier à même la réserve - poste pompage 1 la somme de 2 300 \$ pour financer l'achat d'un appareil de télémétrie à la station de pompage no 1;
- d'approprier à même la réserve - poste pompage 2 la somme de 2 380 \$ pour financer l'achat d'un appareil de télémétrie à la station de pompage no 2;
- d'approprier à même la réserve - station 2000 la somme de 2 300 \$ pour financer l'achat d'un appareil de télémétrie à la station de pompage Douville;
- d'approprier à même la réserve - station 3000 la somme de 2 300 \$ pour financer l'achat d'un appareil de télémétrie au poste de pompage Manoir. Adopté à l'unanimité des conseillers.

**2008-354      Caractérisation du paysage (projet éolien)**

Il est proposé par Paulo Asselin, appuyé par Clermont Tardif et résolu de s'informer auprès de Ruralys relativement à leur plan de caractérisation du paysage pour un projet éolien et du coût d'une telle étude. Adopté à l'unanimité des conseillers.

**2008-355      Rapport de l'inspecteur d'environnement et permis**

Il est proposé par Gérard Garneau, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu d'accepter le rapport d'environnement d'octobre 2008 tel que présenté par Sylvie Tardif en l'absence de l'inspecteur d'environnement et permis. Adopté à l'unanimité des conseillers.

**2008-356      Rapport du contremaître des travaux publics**

Il est proposé par Clermont Tardif, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu d'accepter le rapport de voirie d'octobre 2008 tel que présenté par Mike Gagnon, contremaître des travaux publics. Adopté à l'unanimité des conseillers.

Le maire invite les citoyens à la 2<sup>e</sup> période de questions.

**2008-357      Présentation des comptes**

Il est proposé par Guylaine Blondeau, appuyé par Paulo Asselin et résolu d'approuver et de payer les comptes du mois d'octobre 2008 tels que présentés pour un montant de 284 561.54 \$. Adopté à l'unanimité des conseillers.

**2008-358      Clôture de la séance**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Clermont Tardif, appuyé par Gérard Garneau et résolu que la présente séance soit levée à 22h45. Adopté à l'unanimité des conseillers.

---

Maire

---

Secrétaire-trésorière